

1er juillet 2016,  
ERTS Olivet

## « La participation. Droit, norme, injonction ? »

### Programme des interventions

✓ **Abdia Touahria-Gaillard**

Pas de droit sans mobilisation ? Engagement et prise de parole des personnes en situation de handicap pour acquérir le droit de choisir leur mode d'accompagnement

✓ **Sylvie Bresson-Gillet**

Les dispositifs participatifs : enjeux de communication et de régulation

✓ **Philippe Hirlet**

Création de dispositifs innovants : vers une participation active des jeunes et de leurs familles dans les foyers et dans les MECS

✓ **Jean-Luc Charlot**

Les personnes en situation de handicap, des citoyens comme les autres ? L'exemple du rôle des habitants en situation de handicap dans la conduite de dispositifs de mutualisation de moyens nécessaires à la possibilité d'habiter

✓ **Benjamin Leclercq**

La participation des habitants comme vecteur de responsabilisation ? Le cas des réseaux de locataires référents élaborés par des tiers dans des grands ensembles HLM franciliens

✓ **Laure Ferrand**

Des femmes « en marche » pour l'égalité des droits ? Le cas des marches exploratoires comme injonction de participation et expression d'une « idéologie du consensus »

✓ **Patrick Dubéchet**

Les paradoxes de la catégorie « usager » : éclairages sur les travaux de la commission du Conseil supérieur du travail social

### Présentation des intervenants

#### Abdia Touahria-Gaillard

*Docteure en Sociologie de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, membre associée du Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE-CNAM-CNRS), membre associée du Centre Maurice Halbwachs-Equipe de Recherche sur les inégalités sociales (CMH-EHESS-ENS-CNRS), post-doctorat à l'Observatoire des emplois de la famille*

- Les parents d'enfants protégés. Sociologie des interventions socio-éducatives et des expériences vécues. ONED, 2013
- Expériences vécues de particuliers employeurs en situation de handicap. OEF, 2015

#### Sylvie Bresson-Gillet

*Docteure en sciences de l'information et de la communication. Chercheuse associée, Université de Nice Sophia-Antipolis – ERMES (équipe de recherche sur les mutations de l'Europe et de ses sociétés)*

- Communication et Citoyenneté L'Equivoque du Debat Public. De la Participation au Consentement Eclairé. L'Harmattan, 2010

#### Philippe Hirlet

*Cadre de formation, responsable du CAFERUIS, coordinateur du département de recherche de l'IRTS de Lorraine. Chercheur associé au 2L2S, Université de Lorraine*

- Entre nécessité et vertu : Les acteurs du champ social dans la complexité de leurs pratiques et face aux mutations de l'environnement. Presses Universitaires de Nancy, 2009
- Travail social sans frontières : innovation et adaptation. EHESP, 2013

#### Jean-Luc Charlot

*Sociologue, co-animateur de la démarche Ti-Hameau d'agencement local de solutions d'habitat destinées à des personnes en situation de handicap*

- Le pari de la participation : Approximation d'une activité politique. L'Harmattan, 2006
- Le pari de l'habitat. L'Harmattan. 2016

## Benjamin Leclercq

Doctorant au Centre de recherche sur l'habitat,  
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis

- L'intermédiation au service de la régulation des rapports sociaux dans les quartiers populaires. Enquête sur les prestataires du Développement Social Urbain. Thèse en cours

## Laure Ferrand

Docteure en sociologie, chargée de recherche au LERFAS,  
ATEC-Tours, Chargée de mission P3R Centre-Val de Loire.

- Evaluation de la politique publique : évaluation de l'expérimentation « Les marches exploratoires 2.0. Quand les femmes changent la ville ». 2015



La vocation du **Pôle Ressources Recherche Régional** (P3R Centre) est de structurer et de

renforcer l'articulation entre les formations aux professions sociales et la recherche dans les domaines de l'intervention et de l'action sociale.

Les objectifs poursuivis par le pôle sont de trois ordres. Ils consistent à :

- développer l'articulation entre les formations sociales et la recherche
- favoriser la mutualisation des ressources pédagogiques
- accroître les activités de recherche des établissements de formation.

<http://www.p3rcentre.com/>



## Les formes de participations

### L'information

L'information consiste à donner des éléments à la population concernée sur les projets à venir ou en cours.

### La consultation

La consultation est un processus par lequel les décideurs demandent l'avis de la population afin de connaître leur opinion, leurs attentes et leurs besoins, à n'importe quel stade de l'avancement d'un projet.

### La concertation

Une concertation est une attitude globale de demande d'avis sur un projet, par la consultation de personnes intéressées par une décision avant qu'elle ne soit prise. L'autorité, qui veut prendre une décision, la présente aux personnes concernées et engage un dialogue avec elles. L'autorité reste libre de sa décision.

### Le débat public

Le débat public est une étape dans le processus décisionnel, s'inscrivant en amont du processus d'élaboration d'un projet. Il n'est ni le lieu de la décision ni même de la négociation, mais un temps d'ouverture et de dialogue au cours duquel la population peut s'informer et s'exprimer sur le projet.

### La conciliation - médiation

La conciliation et la médiation consistent à confronter les points de vue lorsqu'il y a blocage autour d'un projet. Il y a la volonté des participants d'aboutir à une solution ou un consensus majoritaire et visant la conclusion d'un accord. L'intervention d'un tiers neutre est nécessaire.

### Le référendum décisionnel local

Le référendum prévu par la Constitution de 1958 peut être organisé afin de consulter les citoyens sur toutes les affaires de la compétence de la commune.

### La conférence de citoyens / conférence de consensus

La conférence de citoyens est une forme de participation citoyenne, dont l'objectif est de permettre à un panel de citoyens profanes de dialoguer avec des experts et de s'exprimer sur des problématiques scientifiques et technologiques pour lesquelles il existe d'importantes incertitudes et divergences d'opinion.

<http://www.vie-publique.fr/forums/rub1308/formes-participation.html>  
<http://www.vie-publique.fr/forums/rub1308/formes-participation.html>

## Conseils citoyens. Cadre de référence

La mise en place de « conseils citoyens » dans l'ensemble des quartiers prioritaires permettra de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Ces objectifs s'inscrivent dans la lignée du rapport de Marie-Hélène Bacqué et de Mohamed Mechmache remis à François Lamy, ministre délégué chargé de la ville

Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, 2015



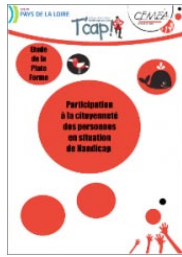
## Conseil de la vie sociale

« Le conseil de la vie sociale est obligatoire lorsque l'établissement ou le service assure un hébergement ou un accueil de jour continu ou une activité d'aide par le travail »

Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles

## Etude de la plateforme « Participation à la citoyenneté des personnes en situation de handicap »

Céméa Pays-de-la-Loire, 2015



L'étude de Plate-Forme « Participation à la citoyenneté des personnes en situation de handicap », vient poser la question de « l'engagement » des personnes en situation de handicap, de leur pouvoir d'agir, dans une visée émancipatrice.

S'engager c'est avoir la possibilité d'influencer les décisions, de donner son point de vue, de soutenir une cause, d'acquérir de l'expérience, des compétences, d'apprendre à connaître un milieu, de développer son réseau, ses contacts etc. La question aujourd'hui est de savoir comment s'assurer que les personnes en situation de handicap aient la possibilité de vivre ces situations d'engagement ? Et si ce n'est pas le cas, comment permettre aux personnes de vivre des situations d'engagement ? [...]

Aujourd'hui il y a une réelle volonté pour travailler à la réalisation d'actions permettant la participation citoyenne des personnes en situation de handicap.

## Handicap et citoyenneté Quand le Handicap Interroge le Politique

Yves Brunchon, L'Harmattan, 2013, 172 p.

Ni faire une histoire du handicap, ni prétendre donner des indications pour une bonne politique du handicap, nous voudrions juste donner quelques outils pour comprendre, voire commencer à remplir le programme de Julia Kristeva : « et si au lieu de parler précisément de le "prendre en charge", le handicap nous aidait à réinventer le lien social ? »

Et pour cela : identifier ce qui, d'être trop évident, oblige à céder sur des exigences d'égalité et de justice sur la question du handicap, oblige à ne pas

entendre dans tel ou tel énoncé (même de loi) ce que veulent dire des expressions telles que «égalité des droits», «égalité des chances», «participation sociale», «citoyenneté» au même niveau, avec les mêmes exigences que pour d'autres, y compris d'autres différences, minorités, exclus, etc.



La question du handicap est celle de la démocratie ; la question du handicap est, centralement, politique comme en témoigne le fonctionnement de la dialectique droits de l'homme – droits du citoyen dans la problématique du handicap.

## Les marches exploratoires des femmes

Les marches exploratoires des femmes sont une démarche innovante qui sensibilise à la problématique de la sécurité des femmes en ville.

C'est dans les quartiers politique de la ville qu'ont été expérimentées, en France, les premières marches exploratoires de femmes. Ces marches exploratoires consistent en des enquêtes de terrain conduites, en lien avec les instances locales concernées, par des groupes de femmes résidant dans le quartier.

En impliquant les habitants, et plus particulièrement les femmes qui sont les plus exposées aux violences sur la voie publique, ces marches sont un exemple de participation des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie.

Guide méthodologique des marches exploratoires : des femmes s'engagent pour la sécurité de leur quartier. CIV, 2015



## La démocratie participative a-t-elle un sexe ?

Participations n°12, 2015, pp. 5-29 (résumé)

Penser la participation au prisme du genre suppose tout à la fois d'examiner les présupposés théoriques et pragmatiques associant femmes et participation et d'interroger la portée de leur présence effective dans les dispositifs participatifs et l'impact sur la démocratie participative de sa relative féminisation. La participation des femmes, devenue ordinaire et banale, n'est pourtant pas pleinement évidente, que ce soit dans des dispositifs participatifs mixtes ou non mixtes.

Ce statut n'est pas sans produire une certaine minoration de leurs prises de parole, qui ne dépend pas seulement des rapports sociaux de sexe, mais aussi d'autres rapports de pouvoir. Les femmes sont toujours sommées de résoudre un dilemme entre spécificité supposée et universalisme, dilemme que les hommes ont le privilège de pouvoir ignorer.

Les stratégies, conscientes ou non, déployées pour faire face à ce dilemme passent par des formes d'entre-soi, selon une double logique du regroupement et du retrait, avec notamment la constitution de « contre-publics subalternes féministes ». Si cette logique produit des clivages entre militantes et non-militantes, elle apparaît aussi comme une condition favorisant la participation paritaire.

## Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires

Marion Carrel, ENS Editions, 2013



Veut-on vraiment que les habitants des quartiers populaires participent ? Deux analyses s'affrontent, en théorie comme en pratique, sur la participation des habitants aux politiques de la ville. La première pointe les dérives de « l'injonction participative », cette demande unilatérale et méprisante faite aux pauvres de se comporter en citoyens, sans leur donner la possibilité de débattre sur le fonctionnement des institutions. La seconde voit au contraire dans la participation un levier pour leur émancipation sociale et politique, et l'amélioration de l'action publique.

De nouvelles formes de contre-pouvoir, engendrées par l'activité délibérative des « artisans de la participation », émergent dans les milieux populaires.

## Communication et citoyenneté. L'équivoque du débat public de la participation au consentement éclairé

Sylvie Bresson-Gillet, L'Harmattan, 2011

De la participation au consentement éclairé Dans un contexte de défiance né des risques générés par « le progrès scientifique », le principe de démocratie participative prôné par l'Union européenne peut dans son acception théorique, être le fondement d'un dispositif permettant au citoyen de concourir à la décision d'intérêt général et de retrouver la confiance.

En convoquant les citoyens à la controverse au sujet d'un projet sociotechnique internatio-

nal portant sur la recherche nucléaire, le débat public ITER en Provence fournit de façon circonstancielle un terrain propice à l'analyse et l'exploration d'un tel dispositif de médiation, intégrant opinion publique et exercice de citoyenneté scientifique. Pourtant, le débat public reste par sa nature, un dispositif de contrôle et de régulation du pouvoir politique sur la société civile.



### Refonder le rapport aux personnes. « Merci de ne plus nous appeler usagers ! »

**Rapport du Conseil supérieur du travail social, 2013**

#### Préconisations :

N°1 : Donner la priorité à l'accès aux droits et à l'application des textes existants

N° 2 : Ouvrir le champ des possibles, encourager la créativité et les innovations ; rappeler l'esprit de la loi du 2 janvier 2002 et aller au-delà

N°3 : Proscrire du vocabulaire officiel le mot « usager » quand il n'est pas référé explicitement à un objet, un dispositif, une politique...

N°4 : Sortir du centrage sur « l'usager-cible »

N°5 : Elargir la représentation des personnes directement concernées par les politiques sociales dans les instances officielles, nationales, locales, notamment au sein du Conseil supérieur du travail social

N°6 : Développer l'accompagnement de la démarche participative de toutes les personnes aidées ou accompagnées au-delà du périmètre de la lutte contre la pauvreté

N°7 : Impulser des travaux de recherche « collaborative », au-delà de la recherche-action n'impliquant que les professionnels de la recherche et du travail social

N°8 : Associer les personnes aux formations initiales et aux formations tout au long de la vie, en valorisant leur expertise et en ne satisfaisant pas de leurs simples témoignages

N°9 : Repenser la place de l'encadrement de proximité et des cadres dirigeants dans les organisations et donc les organisations elles-mêmes

N°10 : Mettre en place, de manière systématique, des temps de réflexion sur les pratiques

N°11 : Identifier des lignes budgétaires pour faciliter la participation

N°12 : Charger le CSTS du suivi de ces questions, en lien avec d'autres instances (CNLE, CNCPPH...)

### Place des usagers. [Extrait]

La participation des personnes est une dimension désormais incontournable de l'accompagnement. Nous sommes passés du « pour » au « avec », d'où la nécessité de veiller à ce que les personnes soient parties prenantes des décisions dans un processus qui va de la consultation à la participation effective des personnes.

Elle comporte un triple enjeu : les personnes elles-mêmes et leur propre projet de vie la valorisation des pratiques professionnelles et l'efficacité des politiques publiques. Il faut donc accompagner les professionnels qui sont confrontés à la fois à l'ampleur et l'intensité des problématiques sociales, mais aussi aux contraintes de rationalisation. [...]

Les pratiques de développement social territorial sont valorisantes pour les « usagers » et pour les professionnels, en changeant le regard et les représentations de l'autre. Elles dynamisent, donnent confiance et favorisent la mobilisation des personnes. Elles permettent aussi d'élargir le champ du travail social en s'adressant plus globalement, par exemple, à des habitants d'un territoire plutôt qu'exclusivement à des personnes en situation de précarité.

Portées et légitimées par les élus, elles initient de nouvelles formes de gouvernance de l'intervention sociale. De plus, les pratiques de développement social territorial sont un levier d'action pour des changements de postures institutionnelles et professionnelles.

*Rapport du groupe de travail Etats généraux du travail social, février 2015*